



Recommandations de la Commission paritaire du secteur du transport routier et logistique CP 140.03

E.R. : Aurélie Carette – Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles

20/3/20

A. Consignes hygiéniques générales

Les consignes de base générales sont les suivantes :

- Lavez-vous **régulièrement, suffisamment longtemps** et complètement les mains (au moins 40 secondes) et utilisez des dispensateurs de gel.
- Utilisez chaque fois des mouchoirs neufs en papier et jetez-les dans la poubelle après utilisation.
- Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, tousssez ou éternuez dans le pli du coude.
- Gardez dans la mesure du possible **une distance d'1,5 mètre au moins** par rapport à des tiers. En cas de double équipage, demandez un avis au service médical du travail. Sans cet avis, un double équipage ne peut être imposé.
- Les consignes chez les clients, les terminaux ... doivent être strictement suivies.
- La prise de la température n'est pas un indice fiable parce que les personnes contaminées n'ont pas toutes de la fièvre et parce que la personne en question peut avoir pris des médicaments fébrifuges.
- En cas de maladie, on suivra les consignes générales des autorités **et en cas de contamination par le coronavirus on préviendra l'employeur** afin qu'on puisse vérifier avec quelles personnes on a eu des contacts.

Ces **consignes de base sont cruciales** pour prévenir la propagation du coronavirus.

Nous appelons les employeurs et les quais de chargement et de déchargement à prévoir les facilités sanitaires nécessaires, à faire tout le nécessaire et à mettre dans la mesure du possible à disposition des moyens de protection supplémentaires du type gel à base d'alcool, gants à jeter, mouchoirs en papier, serviettes ou sprays désinfectants, sachets poubelle et masques buccaux.

B. Contact avec le personnel du quai, les clients,...

Évitez le contact physique avec les clients et avec le personnel du quai. Respectez une distance d'1,5 mètre et évitez autant que possible d'entrer dans des locaux fermés où d'autres personnes sont présentes (espaces de bureaux etc.).

Essayez autant que possible de faire tout de manière digitale, par téléphone.

Quid de la signature de la lettre de voiture ? Comment la signer en toute sécurité ?

En cette période de crise du coronavirus, la lettre de voiture demeure un document important. Elle est une preuve importante pour le transport et les dégâts ou manques éventuels. La signature de la lettre de voiture et les remarques éventuelles à faire restent à cet égard très importantes.

La signature de la lettre de voiture peut s'avérer difficile en ces temps de crise où il faut observer une distance sociale. Pour cette raison, il est indiqué de donner au personnel l'instruction **d'utiliser son propre matériel d'écriture** pour la signature de la lettre et de prévoir une procédure de signature. Par exemple en posant la lettre de voiture sur une table, de la signer, de prendre ses distances, de faire signer l'autre partie (avec ses propres instruments d'écriture), de laisser enlever ses exemplaires et de ne reprendre à ce moment que la lettre de voiture.

L'utilisation de gants à jeter en caoutchouc peut éviter le contact entre les mains et le papier. A défaut de gants en caoutchouc, il est à conseiller de **bien se laver les mains à l'eau et au savon** ou en utilisant un gel désinfectant et d'éviter entretemps de se toucher le visage.

C. Outils de travail mobiles (palettes, chariots élévateurs, voitures ...)

- Nettoyez au moyen du matériel prévu à cet effet toutes les surfaces pertinentes (appuis, volant ...) et les boutons de commande (postes radio, leviers, joysticks,...).
- Les dérogations ne sont autorisées qu'après l'accord explicite du service médical du travail.
- Aérez régulièrement cabines (du camion), petits espaces ...

D. Matériel de bureau, outils (électriques) de la chaîne logistique ...

- Nettoyez le matériel commun à chaque utilisation (poignées, commandes d'imprimantes, claviers, scanners portables, appareils électroniques ...) et certainement en cas de changement d'utilisateur !
- Si possible, personnalisez le matériel (de bureau).

E. Espaces communs (réfectoires, locaux ...)

Étalez la prise des repas dans le temps

Évitez dans la mesure du possible la présence simultanée de plusieurs personnes dans un seul espace fermé :

- Espacez les chaises, laissez suffisamment de place entre les personnes (au minimum 1,5 mètre) et ne vous mettez pas les uns en face des autres.
- Limitez les présences dans un petit espace fermé.

F. Congés et récupération

En ces circonstances exceptionnelles, on demande à tout le monde un effort supplémentaire pour mener à bien le travail, mais les soins des proches malades demandent également l'attention nécessaire.

Il faut donc trouver le bon équilibre entre les deux.

Les partenaires sociaux appellent les employeurs et leurs travailleurs à accorder les congés de commun accord en faisant jouer la raison et le bon sens.

La prise "forcée" de congés est interdite.

Au cas où il n'y aurait pas ou pas suffisamment de travail, l'employeur demandera le chômage temporaire dans le respect des règles et des instructions en vigueur de l'ONEM.